

Projet alternatif médiathèque et aménagements maison Pichat

15 septembre 2023

Monsieur le Maire de Val d'Oingt

Merci d'avoir répondu sur le fond.

Je réponds en bleu aux questions et objections que vous présentez (texte en noir).

Sur le fond, je me dois également de vous contredire. Ouvrir des portes à la place des fenêtres sur le parvis coté église serait une dégradation importante de l'esthétique de cette façade et les ouvertures ainsi créées seraient étroites, peu pratiques pas dans l'esprit de conservation et de la conception originelle du bâtiment.

Les deux portes permettant d'entrer dans la nouvelle médiathèque auraient une largeur un peu supérieure à celle de la porte d'entrée actuelle de la médiathèque, chacune de 1,30 mètre. La petite porte sur le côté de la médiathèque d'aujourd'hui a 0,90m. La sortie sur le balcon, inchangée, assure la sécurité incendie et garde son aspect patrimonial et ses vitraux.

Vous supprimez les cloisons internes du premier niveau de la maison, justement celui qui a le plus de valeur patrimoniale, pour moi une hérésie ...

Le premier niveau n'a pas le plus de valeur patrimoniale, depuis que les cheminées ont été arrachées par les cambrioleurs du temps de Mme Pichat. Ce sont les papiers peints qui sont les plus anciens et qui ont de la valeur. Mais vous ne pouvez pas les conserver dans l'état où ils sont, seulement un morceau témoin. Leur couleur foncée est totalement inadaptée aujourd'hui. Le plancher sera à protéger et à recouvrir d'un revêtement pour des lieux qui seraient ouverts à tous avec des stockages de tables et chaises.

Le 1^{er} étage ajoute à la valeur patrimoniale de ses boiseries et cheminées la valeur paysagère de la vue sur le parc et les paysages. La galerie et le salon des dépendances ont des boiseries intéressantes et une vue sur le paysage et les espaces verts du parc.

Vous négligez volontairement la place qu'occupe les circulations PMR et la taille de l'ascenseur qui bloquerait dans tous les cas la salle nord ouest des 3 niveaux.

Vous imaginez une descente de l'ascenseur dans la cave chose très complexe et coûteuse à travers la voute, uniquement pour stocker du matériel sans valoriser cet espace

L'étude réalisée par le CAUE avait positionné l'ascenseur au centre du bâtiment vers le local passe-plats et proposait de descendre jusqu'au sous-sol, si possible (4 m² à chaque niveau). Accès sous-sol à vérifier pour les contraintes incendie.

Vous ne prenez pas en compte l'accessibilité PMR dans la partie chalet ce qui revient à négliger des circulations encombrantes et vous ne prévoyez pas de destination précise des lieux tout en l'ouvrant au public et donc aux contraintes d'accessibilité et de sécurité

J'ai supposé que dans la partie chalet, vous pourriez implanter sur les deux niveaux (hors local bibliothèque ancienne) l'un des deux services sociaux que vous avez choisis, avec 80 m2 de disponibles en deux niveaux ? Un très bel emplacement avec de la vue, des portes-fenêtres, de l'aération. L'escalier existe éclairé par une fenêtre. Un monte-personne ou petit ascenseur entre les 2 niveaux ? Un ascenseur de petite taille revient à moins de 50 000 euros. A proposer à l'UDAF qui dans votre projet aurait à peu près la même surface en occupant tout le premier étage de la maison ?

Vous aménagez des voies de circulation automobiles PMR avec rayons de giration importants dans le parc ... encombrant, inesthétique et ne résout en rien l'accessibilité piétonne qui sera toujours nécessaire pour la partie garage si on veut l'ouvrir au public

Vous allez bien laisser le passage pour les personnels d'entretien du parc et leurs véhicules ? Une seule voie suffit et une seule place de stationnement. Une seule voiture pourrait stationner PMR avec durée limitée. Voir la proposition de dépose-minute vers la route.

Vous prévoyez à minima 2 personnels en permanence à chaque ouverture du lieu au public ce qui revient à minimiser les temps d'ouverture ou à augmenter fortement le personnel pour gérer le lieu.

Pour des raisons de confort et de sécurité, il est toujours recommandé d'avoir 2 personnes présentes, en cas de malaise ou de problème avec le public... ceci dans n'importe quelle configuration de bibliothèque.

Aujourd'hui la médiathèque ouvre depuis des années avec deux personnes, sauf crise de personnes disponibles ce qui se produit plus souvent depuis que les 3 bibliothèques sont à gérer avec seulement 20 heures de personnel titulaire par semaine.

Vous limitez l'accès au 2^e-ème étage de la maison, gestion compliqué pour un espace dont on ne connaît pas bien la destination.

Destination du 2^e étage de la maison (combles actuels : 100 m2 mais 50 m2 utiles) desservi par l'ascenseur : étage réservé au personnel pour accueillir des petits groupes en ateliers, pour réaliser des travaux internes, préparation et équipement des livres (toutes les bibliothèques visitées en ont), pour un bureau, pour du stockage de documents moins utilisés (ex : les volumes précédents des BD, les années antérieures de quelques revues, des livres moins récents), les cartons de livres arrivant de chez les libraires ou de la médiathèque départementale. Des chariots, du matériel divers (voir toutes les bibliothèques visitées en particulier Anse et Saint-Didier au Mont-d'Or) pour les animations et autres activités culturelles.

C'est pour des raisons de sécurité qu'il est demandé de contrôler le nombre de personnes présentes simultanément à cet étage (maximum à ne pas dépasser : 19). Vous n'y échapperez pas. Les techniques avec l'ascenseur et la porte d'entrée sont simples (une carte ou une clé détenues par le personnel) à condition d'avoir dans ce bâtiment un personnel de la commune présent.

Vous imaginez valoriser des espaces de médiathèques auprès de la DRAC sans destination précise, ce qui sera difficile à valoriser sérieusement.

La galerie au-dessus du hangar (69 m2) peut être utilisée comme salle de lecture avec des livres, salle de travail, d'activités, et de formation qui manquent dans le projet APD du sous-sol. Les 19 m2 de la bibliothèque ancienne sont facilement acceptables pour le fonds ancien. A voir si le hangar pourrait être accepté pour les expositions et activités culturelles.

Bref je vois bien où vous voulez en venir mais votre projet alternatif, probablement compétitif économiquement, n'apporte rien d'intéressant selon moi, de la complexité, moins d'espace valorisés, tout en reportant ailleurs des services que nous jugeons essentiels.

A noter : la cour actuelle et ses m2 peut être valorisée comme espace de convivialité et de rencontre. Ce ne sont pas des m2 perdus. Voir les accès wifi, par exemple.

Cela confirme ce que j'ai déjà exprimé précédemment, je ne vois pas de raisons rationnelles d'étudier un autre projet que celui que nous avons validé collectivement.

Vous avez annoncé à la dernière séance du Conseil l'abandon de votre projet d'un équipement culturel important à Saint-Laurent d'Oingt. Cela implique que le projet de médiathèque au Bois-d'Oingt soit réussi pour les 4 100 habitants de Val d'Oingt. Cela justifie aussi que vous soyez contraint de réaliser quelques changements dans votre projet d'ensemble.

Je n'ai pas la prétention de proposer un projet entièrement abouti et c'est la commune qui doit en revoir tous les aspects actuels et futurs, y compris pour les utilisateurs du parc. J'ai eu les formations professionnelles et techniques, en France et à l'étranger, et l'expérience d'aménagements dans plusieurs établissements très importants qui me permettent d'insister auprès de vous pendant qu'il en est encore temps.

Marie-France Rochard

06 75 99 64 05

A noter : les m2 mis à disposition du CMP dans l'ancienne trésorerie ont une surface utile proche de celle qu'ils auraient eue dans l'aile Pichat et il y a un parking à proximité pour les parents qui amènent leur enfant.